

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Juin 2021 faisant apparaître un total bilan de 1 244 190 Dinars et un actif net de 1 204 346 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

- 1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les placements de la SICAV en valeurs mobilières représentent **91,21%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

2) Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 30/06/2021, la SICAV L'INVESTISSEUR a employé :

- **13,95%** de son actif en titres émis ou garantis par la banque STB, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.
- **12,67%** de son actif en titres émis par la société SAH, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.
- **10,68%** de son actif en titres émis par la société UNIMED, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 28 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
Au 30 Juin 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>	
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	4-1	1 134 798	1 018 367	1 061 274
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	595 595	560 805	623 337
b-	Obligations de sociétés	4-3	309 204	393 800	374 892
c-	Emprunts d'ETAT	4-4	230 000	63 762	63 046
AC2	Placements monétaires et disponibilités		100 715	254 314	266 020
a-	Placements monétaires	4-5	-	249 276	100 671
b-	Disponibilités	4-6	100 715	5 038	165 349
AC3	Créances d'exploitation	4-7	8 677	-	-
TOTAL ACTIF			1 244 190	1 272 681	1 327 294
<u>PASSIF</u>					
PA1	Operateurs créditeurs	4-8	26 481	24 636	25 315
PA2	Autres créditeurs divers	4-9	13 362	14 403	18 705
TOTAL PASSIF			39 843	39 039	44 020
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	4-10	1 186 637	1 222 790	1 252 077
CP2	Sommes distribuables		17 709	10 852	31 196
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	6	9	9
b-	Sommes distribuables de la période		17 703	10 843	31 187
TOTAL ACTIF NET		4-12	1 204 346	1 233 642	1 283 274
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 244 190	1 272 681	1 327 294

ETAT DE RESULTAT
Au 30 Juin 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>Note</u>	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	25 986	32 846	12 045	20 025	54 822
a- Dividendes	<u>5-1</u> 19 532	19 532	4 300	4 300	23 862
b- Revenus des obligations de sociétés	<u>5-2</u> 5 730	11 832	6 978	14 192	27 886
c- Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u> 724	1 482	766	1 533	3 074
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u> 700	2 323	2 984	8 577	14 477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 687	35 169	15 029	28 602	69 299
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u> -2 428	-4 900	-2 444	-5 048	-10 083
REVENU NET DES PLACEMENTS	24 259	30 269	12 585	23 554	59 216
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u> -6 356	-12 564	-6 205	-12 421	-27 738
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 903	17 704	6 380	11 133	31 478
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u> -1	-1	-290	-290	-291
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	17 901	17 703	6 090	10 843	31 187
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	1	1	290	290	291
* Variation des +/- values potentielles sur titres	-24 794	-56 554	33 285	-4 552	126 520
* +/- Values réalisées sur cession des titres	-15 903	-9 029	986	1 917	-96 926
* Frais de négociation des titres	-943	-2 052	-	-6	-2 875
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-23 736	-49 930	40 652	8 493	58 196

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 JUIN 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations D'exploitation</u>	-23 736	-49 930	40 652	8 493	58 196
a- Résultat d'exploitation	17 903	17 704	6 380	11 133	31 478
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-24 794	-56 554	33 285	-4 552	126 520
c- +/-Values réalisées sur cession de titres	-15 903	-9 029	986	1 917	-96 926
d- Frais de négociation de titres	-943	-2 052	-	-6	-2 875
AN2 <u>Distribution de dividendes</u>	-31 190	-31 190	-54 448	-54 448	-54 448
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	2 193	2 193	-34 782	-34 782	-34 855
a- Souscriptions	2 193	2 193	3 109	3 109	3 109
* Capital	2 269	2 269	3 219	3 219	3 219
* Régularisation des sommes non distribuables	-74	-74	-136	-136	-136
* Régularisations des sommes distribuables	-1	-1	27	27	27
b- Rachats	-	-	37 891	-37 891	-37 964
* Capital	-	-	-39 339	-39 339	-39 411
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	1 765	1 765	1 765
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	-317	-317	-317
VARIATION DE L'ACTIF NET	-52 733	-78 927	-48 579	-80 738	-31 107
AN4 <u>Actif net</u>					
a- Début de période	1 257 080	1 283 274	1 282 221	1 314 380	1 314 380
b- Fin de période	1 204 346	1 204 346	1 233 642	1 233 642	1 283 274
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	17 109	17 109	17 615	17 615	17 615
b- En fin de période	17 140	17 140	17 110	17 110	17 109
VALEUR LIQUIDATIVE	70,265	70,265	72,100	72,100	75,005
AN6 <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	-1,89%	-3,89%	3,30%	0,77%	4,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2021

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1: Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2: Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3: Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4: Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5: Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6: Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement. Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2021 un montant net de 1 134 798 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/06/2021	% de l'actif
Actions et droits rattachés		593 688		559 957	45,01%
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	1,722	34 440	2,77%
CITY CARS	3 000	25 184	11,370	34 110	2,74%
MONOPRIX	10 000	59 679	5,600	56 000	4,50%
SAH	12 972	164 726	12,154	157 662	12,67%
SFBT	4 000	61 916	18,265	73 060	5,87%
SOTIPAPIER	5 000	22 800	4,751	23 755	1,91%
STB	17 000	50 700	2,824	48 008	3,86%
UNIMED	18 500	170 775	7,185	132 923	10,68%
Emprunts d'ETAT		230 000		230 000	18,49%
Emprunt National 2021 B	1500	150 000		150 000	12,06%
Emprunt National 2021 C	80	80 000		80 000	6,43%
Obligations de SOCIETES		299 960		309 204	24,85%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		61 300	4,93%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960		20 158	1,62%
BNA SUB 2017-1 B	600	36 000		36 209	2,91%
CIL 2016/2	1 200	24 000		24 533	1,97%
HL SUB 2015-1	1 000	40 000		41 507	3,34%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 362	1,64%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		105 135	8,45%
Titres OPCVM		35 894		35 638	2,86%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	18	2 238	124,760	2 246	0,18%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	315	33 656	106,006	33 392	2,68%
TOTAL		1 159 542		1 134 798	91,21%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/06/2021 à un montant de 595 595 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Actions et droits rattachés	593 688	619 359	541 640
Différence d'estimation sur actions et droits	-33 731	-111 173	18 381
Titres OPCVM	35 894	53 044	63 039
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-257	-425	277
Total	595 595	560 805	623 337

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/06/2021, un montant de 309 204 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Obligations	299 960	382 630	362 630
Intérêts courus	9 244	11 170	12 262
Total	309 204	393 800	374 892

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/06/2021, un montant de 230 000 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Emprunt National	230 000	-	-
BTA	-	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	-	-	-
Intérêts courus	-	1 954	421
Différence d'estimation sur BTA	-	3 092	3 909
Total	230 000	63 762	63 046

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires présentent, au 30/06/2021, un solde nul.

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Compte à terme STB au 07/09/2020 (7,8% ; 91j)	-	40 122	-
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	-	-	100 671
Compte à terme STB au 05/11/2020 (10% ; 750j)	-	209 153	-
Total	-	249 276	100 671

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/06/2021 à 100 715 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Avoirs en banque	41 410	5 038	165 349
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	59 305	-	-
Total	100 715	5 038	165 349

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2021 à 8 677 Dinars et représentent des dividendes à recevoir.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 26 481 Dinars au 30/06/2021, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Gestionnaire	2 617	2 003	2 051
Commission réseau	23 134	21 884	22 517
Commission dépositaire	730	749	747
Total	26 481	24 636	25 315

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 13 362 Dinars au 30/06/2021, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Etat retenue à la source	2 640	1 041	284
Autres créditeurs (CMF)	99	100	108
Impôt à payer	43	31	18
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	5 818	5 346	10 691
Autres opérateurs créditeurs	4 262	7 385	7 103
Total	13 362	14 403	18 705

4-10: Capital

Au 30/06/2021, le capital a atteint un niveau de 1 186 637 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 2,96% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2020, et une baisse de 5,23% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Capital social	1 331 005	1 367 197	1 367 197
Souscriptions	2 269	3 219	3 219
Rachats	-	-39 339	-39 411
Frais de négociation de titres	-2 052	-6	-2 875
Variation d'estimation / actions et droits	-33 731	-111 173	18 381
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-	3 092	3 909
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-257	-425	277
Plus-value/ actions et droits	12 468	931	46 926
Moins-value/ actions et droits	-27 473	-	-145 264
Plus-value/Titres OPCVM	2 034	986	1 793
Moins-value/ Titres OPCVM	-59	-	-381
Plus-value/ Emprunts d'Etat	4 001	-	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-277	-87	-87

+/- val/report actions et droits	-18 381	105 489	105 489
+/- val/report Emprunts d'Etat	-3 909	-1 449	-1 449
Sous-total 1	1 265 639	1 328 436	1 357 723
Sommes non distribuables / exercice clos	-78 928	-107 274	-107 274
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	-74	-136	-136
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	-	1 765	1 765
Sous-total 2	-79 002	-105 646	-105 646
Capital	1 186 637	1 222 790	1 252 077

Les mouvements sur le capital, au cours du deuxième trimestre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2021

Montant	1 226 082
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	2 269
Nombre de titres émis	31
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56 554
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9 029
Frais de négociation de titres	-2 052
Régularisation des sommes non distribuables	-74

Capital au 30-06-2021

Montant	1 160 642
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/06/2021, à 6 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	6	9	9
	6	9	9

4-12: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du deuxième trimestre 2021, à 1 204 346 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2020 de 2,37%.

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Capital	1 186 637	1 222 790	1 252 077
Sommes distribuables	17 709	10 852	31 196
Total	1 204 346	1 233 642	1 283 274

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2021, un montant de 19 532 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Revenus des actions	18 262	18 262	3 600	3 600	23 161
Revenus des Titres OPCVM	1 270	1 270	700	700	700
Total	19 532	19 532	4 300	4 300	23 862

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2021, un montant de 5 730 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-79	9 244	785	11 170	12 262
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-	-12 262	-	-14 867	-14 867
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	5 810	14 850	6 194	17 890	30 491
Total	5 730	11 832	6 978	14 192	27 886

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2021, un montant de 724 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	1 904	1 904	-	-	3 074
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-	-421	-	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	-1 179	-	766	1 954	421
Total	724	1 482	766	1 533	3 074

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 700 Dinars au titre du deuxième trimestre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Revenus compte à terme (Potentiel)	-2 012	-	-2 962	9 276	671
Revenus compte à terme (Report)	-	-671	-	-6 758	-6 758
Revenus compte à terme échus	2 713	2 713	5 868	5 868	20 243
Intérêts sur comptes de dépôts	0	281	78	191	322
Total	700	2 323	2 984	8 577	14 477

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du deuxième trimestre 2021, un montant de 2 428 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 817	3 668	1 829	3 778	7 546
Rémunération de réseau (2)	305	616	307	635	1 268
Rémunération du dépositaire (3)	305	616	307	635	1 268
Total	2 428	4 900	2 444	5 048	10 083

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Rémunérations CAC*	1 734	3 556	1 842	3 684	7 289
Publicité & publications*	1 410	2 675	1 339	2 677	7 851
Jeton de présence* (i)	2 637	5 325	2 673	5 346	10 750
Redevance CMF*	305	616	307	635	1 268
Impôts et taxes*	265	386	41	76	572
Autres charges	4	6	3	3	7
Total	6 356	12 564	6 205	12 421	27 738

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-1	-1	27	27	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-317	-317	-317
Total	-1	-1	-290	-290	-291